



**VENDÉE**  
CONSEIL GÉNÉRAL

# DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

pour les élèves effectuant un trajet quotidien

**À retourner au plus tard le 7 juin 2010 (1)**

**ANNÉE SCOLAIRE 2010 / 2011**

A IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE			
<b>REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ENFANT</b>		<b>N° DOSSIER</b>	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>	<b>MOT DE PASSE</b>	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Nom et Prénom de l'élève	
N° téléphone	<input type="text"/>		
N° mobile	<input type="text"/>		
Email	<input type="text"/>	Adresse du représentant légal	
		Date de naissance de l'élève <input type="text"/>	
		Enfant reconnu par la C.D.A.P.H. (1) <input type="checkbox"/>	
		Enfant pris en charge par la D.S.F. (placé en famille d'accueil) (1) <input type="checkbox"/>	
AUTRES ENFANTS PLUS ÂGÉS (1) À CHARGE ET SCOLARISÉS EN 2010/2011		Prénom	Date de naissance
		Etablissement	Classe

B POUR MÉMOIRE ANNÉE PRÉCÉDENTE (Cadre réservé à l'administration)	
ORGANISATEUR	<input type="text"/>
N° ACHEMINEMENT	<input type="text"/>
ITINÉRAIRE	<input type="text"/>

C RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITÉ 2010-2011	
<input type="text"/>	ÉTABLISSEMENT
Classe	COMMUNE
<input type="text"/>	Options - langue

D MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS À COMPTER DU 2 Septembre 2010	
1) L'ENFANT UTILISERA UN TRANSPORT COLLECTIF :	OUI <input type="checkbox"/> Transporteur <input type="text"/>
POINT DE MONTÉE <input type="text"/>	DISTANCE DOMICILE - ÉTABLISSEMENT (1) <input type="text"/> Km <input type="text"/> Km
	(ALLER SEULEMENT) Fréquenté Le plus proche

2) L'ENFANT UTILISERA UN VÉHICULE PARTICULIER (1) OUI <input type="checkbox"/>	LE : Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/>
DISTANCE PARCOURUE <input type="text"/> km	JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
DOMICILE - ÉTABLISSEMENT	<input type="text"/>
OU DOMICILE - POINT D'ARRÊT	Etab. Guichet Compte Clé-Rib
(ALLER SEULEMENT)	Domiciliation <input type="text"/>

3) CET IMPRIMÉ EST À RETOURNER **AU PLUS TARD LE 7 JUIN 2010** À L'ADRESSE SUIVANTE : **CONSEIL GÉNÉRAL**  
**Service des Transports**  
 40 rue du Maréchal Foch  
 85923 LA ROCHE SURYON Cedex 9

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de discipline ainsi que de la charte de l'utilisateur du car scolaire et m'engage à les faire respecter par mon enfant y compris pour le port de la ceinture de sécurité.

DATE

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

(1) Voir au verso la notice explicative

## NOTICE EXPLICATIVE

### A - CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- 1 - Si l'imprimé est déjà rempli, vérifiez les renseignements portés sur la demande, corrigez-les éventuellement et signez en bas de l'imprimé.
- 2 - Si l'imprimé est vierge (1<sup>ère</sup> inscription) complétez toutes les rubriques des cadres A - C - D et signez en bas de l'imprimé.

### B - RETOUR DE L'IMPRIMÉ

- 1 - A votre organisateur local mentionné au cadre D3 (pour les renouvellements)  
A votre organisateur local si vous le connaissez pour une première inscription
- 2 - Dans tous les autres cas : Au CONSEIL GÉNÉRAL - Service des Transports  
40 rue du Maréchal Foch  
85923 LA ROCHE SURYON Cedex 9
- 3 - Dates de retour : **7 juin 2010**, pour la majorité des inscriptions.  
**28 juin 2010** si votre enfant est en attente d'une décision d'affectation, et pour les cas particuliers.

**ATTENTION : AU-DELÀ DE CES DATES, UNE PÉNALITÉ DE 10 € SERA APPLIQUÉE  
(correspondant au prix de la carte de transport du Conseil Général)**

### C - MOYENS DE TRANSPORT

- Si vous empruntez un transport S.N.C.F., veuillez joindre à cet imprimé la demande d'abonnement S.N.C.F. visée par l'établissement ainsi que 2 photos d'identité,
- Si vous utilisez votre véhicule personnel pour le transport de vos enfants jusqu'à l'arrêt du car ou jusqu'à la gare, remplissez les rubriques correspondant aux deux moyens de transport (pour appréciation du droit à la bourse de transport),
- Si vous utilisez votre véhicule jusqu'à l'établissement scolaire (en l'absence de transport collectif), remplissez la rubrique "L'enfant utilisera un véhicule particulier"

### D - LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

#### PEUVENT BÉNÉFICIER D'UNE SUBVENTION LES ÉLÈVES VENDÉENS :

- scolarisés de la classe maternelle à la classe terminale,
- effectuant un trajet quotidien,
- fréquentant un établissement public ou privé placé sous contrat.

#### AYANTS DROIT :

- Les élèves répondant aux critères de subventionnement.
- Les élèves en classe de SEGPA et UPI.

#### Élèves bénéficiant de la gratuité du transport :

- Les élèves handicapés : joindre la copie de la notification du transport de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.),
- Les enfants d'une même famille à partir du troisième scolarisé remplissant les critères de subventionnement, les deux aînés devant suivre un enseignement primaire, secondaire ou supérieur,
- Les élèves pris en charge par la D.S.F. du département de la Vendée.

#### NON AYANTS DROIT (non subventionnés) :

Les élèves :

- qui ne fréquentent pas l'établissement vendéen le plus proche du domicile et dispensant l'enseignement suivi,
- dont le représentant légal n'est pas domicilié en Vendée,
- de l'enseignement supérieur,
- domiciliés et scolarisés à l'intérieur d'un périmètre de transport urbain et qui empruntent le réseau urbain (communes de LA ROCHE-SUR-YON et du PAYS DES OLNONES),
- dont la scolarité est intermittente (sauf classe de C.P.A.),
- fréquentant un établissement hors Vendée n'étant pas le plus proche du domicile.

#### LES INTERNES

Les élèves internes vendéens peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide du Département (l'imprimé spécial est à retirer après la rentrée auprès de l'établissement ou du Conseil Général).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le Conseil Général à l'adresse suivante :

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VENDÉE  
Service des Transports  
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon Cedex 9  
Téléphone 02 51 34 46 66 - Télécopie 02 51 34 47 31